

André Giordan et son épouse Maguy sont les derniers propriétaires d'un troupeau, de près de 70 bêtes, au lieu-dit Charbonnière. Le travail était bien partagé. André s'occupait du gardiennage ainsi que de la traite, restée longtemps manuelle. Celle-ci prenait beaucoup de temps, environ deux heures matin et soir. Maguy était à la fabrication des fromages et à leur commercialisation. Les fromages fabriqués tous les jours étaient vendus sur les marchés de Saint-Remèze, Bourg-Saint-Andéol et l'été au village de vacances d'Imbours. La traite deux fois par jour donnait en moyenne deux litres de lait par bête pour une production qui s'étalait sur 9 mois. Deux litres de lait étaient nécessaires pour la fabrication de trois fromages. En plus du pâturage, un complément de 300 grammes de céréales, maïs et blé, était quotidiennement distribué aux traites du matin et du soir. Le couple a pris une retraite bien méritée en 1999, après avoir occupé diverses activités agricoles dont treize ans de pastoralisme dans notre commune.

Les chèvres domestiquées depuis près de 10 000 ans ont connu un sort particulièrement favorable dans notre commune de Saint-Remèze. Elles continuent de trouver leur place dans le décor majestueux des gorges de l'Ardèche pour le plus grand plaisir des nombreux touristes qui nous rendent visite, bien que menacées un temps d'éradication pour divagation et danger sur la route.

Gilbert Pangon

Sources : Archives départementales, Privas.

Maurice Boulle, 1988. *Révoltes et espoirs en Vivarais (1780-1789)*. Edition FOL, p. 60-65.

Michel Raimbault (sous la direction de), 2008. *De la Dent de Rez aux Gorges de l'Ardèche*. SGGA / Editions de l'Ibie, p. 480-484.

Archives et enquêtes personnelles.

BULLETIN D'ADHESION

Cotisation : 15 Euros

Don :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Retourner à : « *Paysages, Patrimoine et Environnement de Saint-Remèze* »
Mairie de Saint-Remèze 07700 Saint-Remèze

Ou chez Gérard Mialon, La Martinade, 07700 Saint-Remèze

CALENDRIER DES ANIMATIONS

Samedi 9 juillet : Des **anciennes terrasses** bordées de murs en pierre sèche au **ruisseau** de Saint-Remèze. Randonnée guidée. Départ 8h30, RDV local des pompiers, la matinée. Prévoir de bonnes chaussures, chapeau et eau. Une boucle de 9 km, 3h30 environ.

Dimanche 7 août : Nuit des étoiles, à partir de 21 h, sur les terrasses de Gérard Bernardin, en haut de Combe grand. Observation du ciel nocturne avec *l'Astro club Peyrolais Ophiuchus* de Saint-Julien de Peyrolas (avec 3 ou 4 télescopes).

Mercredi 31 août : Projection du Film *Saisons* réalisé par Jacques Perrin et Jacques Cluzaud, Cour de l'école ou salle polyvalente selon le temps, à 20h30. Avec la participation de Gilbert Cochet, président du Conseil Scientifique de la Réserve Naturelle des gorges de l'Ardèche, correspondant au Muséum National d'Histoire Naturelle, conseiller scientifique de Jacques Perrin.

Samedi 3 septembre : Sortie **Espaces naturels**, visites sensibles, avec le concours du Département. Randonnée accompagnée dans les Gorges de l'Ardèche, **le Cirque de Gaud**. RDV Parking du rocher d'Autridge, 10 h. Prévoir de bonnes chaussures, pique-nique, eau. Grand public, bon marcheur. Durée : 7 h.

Vendredi 21 octobre : 6^e **Castagnade**, à la Maison Forestière de Saint-Remèze, avec Catherine Caillaud, auteur, conteuse, et Benoît et Martine Gadenne. A partir de 19h30.

A l'automne : Journée « **Randonnée Autrement Initiation découverte** » avec les Toniques, ACTECO et SGGA, avec deux circuits et plusieurs ateliers à thème. Une façon originale de découvrir le patrimoine de son territoire.

A l'automne : Autre Journée **Pierre sèche** au Devès.

Toutes nos informations sont sur le site de l'association :

www.patrimoinestremeze.org

LA FEUILLE DE « VIGNE »

« **Paysages, Patrimoine et Environnement de Saint-Remèze** »

N°10 : deuxième semestre 2016

Siège : **Mairie de Saint-Remèze**

Tel : 04 75 98 48 49

E-mail : michel.rimbault2@wanadoo.fr

EDITORIAL

Nous sommes à la moitié de l'année 2016. La plupart de nos sorties ont été réalisées. Certaines ont connu un vif succès comme celle dans le Cirque d'Estre avec Eliette Brunel, ou encore celle à l'ermitage de Saint-Montan avec Alain Fambon. La découverte du village de Saint-Marcel d'Ardèche avec Virginie Justamont et de son château avec Mme Carmen de Zayas fut aussi un moment exceptionnel. La Fête du Pain au four du Micalin fut une nouvelle réussite, menée d'une main de maître par Jean-Marc Pellet, pour le plus grand plaisir de tous ceux qui avaient fait le déplacement. L'association tient à remercier tous les intervenants qui communiquent avec passion leurs connaissances ou savoir-faire.

Par contre, il apparaît que les sorties locales, internes à notre commune, ne connaissent plus la fréquentation des premières années. A nous de réfléchir et de renouveler nos thématiques en proposant des événements ou des manifestations plus porteurs d'identité ou de spécificité. La récente Journée Pierre sèche conduite au mur d'enclos du Devès avec un volet restauration et valorisation peut être l'ouverture souhaitée. Nous comptons encore diversifier nos approches pour le second semestre avec une Nuit des étoiles en août et une course d'orientation « autrement » à l'automne, sans oublier notre projet de partenariat avec la Maison de l'Image pour la projection de films sur l'environnement.

Le Président



Montée à l'ermitage de la sainte Baume, à Saint-Montan.

HISTOIRE DE CHÈVRES

L'animal emblématique de Saint-Remèze



Dessin Chantal Rouhouse

Si aujourd'hui les chèvres ont disparu du paysage saint-remèzien, il en était tout autrement aux siècles précédents. Ces bonnes bêtes tenaient une place importante dans la vie des hommes et des femmes du village depuis des lustres. On se rappelle que la domestication de la chèvre remonte au début du Néolithique, en provenance du Proche-Orient.

La commune a la chance de posséder de grandes étendues de lande, un quart de sa superficie totale, soit un peu plus de 1000 hectares. Le couvert végétal constitué de buis servait de litière aux animaux mais aussi d'engrais naturel. Quelques herbes basses et graminées suffisaient pour nourrir les troupeaux. En 1850, on compte 350 chèvres à Saint-Remèze pour 3000 bêtes à laine.



Troupeau à la sortie de Saint-Remèze.

Photo A.D.A. 07 collection CELLARD. 28 Fi 1610.

Pendant très longtemps, le gardiennage des chèvres fut très règlementé. Dès 1725, un arrêté du Conseil du Roi interdit de « tenir des chèvres » en Languedoc, et donc en Vivarais, et prescrit des peines sévères aux contrevenants comme le bannissement et la destruction des troupeaux. Les villageois de Saint-Remèze adressent des suppliques à Monsieur Du Molard syndic du Pays du Vivarais. Monsieur de Rochepierre, seigneur de Saint-Remèze, appuie généreusement cette demande. C'est ainsi que les gens de Saint-Remèze, Bidon et Chames purent conserver quelques chèvres. En 1727, une ordonnance confirme l'arrêté et permet aux habitants de tenir un troupeau de chèvres. Les consuls, après délibération, autorise les habitants à tenir un troupeau de 400 bêtes pour être gardé collectivement dans les biens de la commune, à l'exception des bois source de revenus importants qui devaient être protégés. Tous les matins, le berger sonnait sa trompe place de l'ormeau devant l'actuelle mairie. Les propriétaires ouvraient les étables situées au rez-de-chaussée des habitations. La plupart des bêtes se dirigeaient seules près du puits où le chevrier les prenait en charge pour les conduire au pâturage. A la tombée de la nuit, elles étaient ramenées au point de départ. Après les avoir abreuvées, le chevrier sonnait de nouveau pour que les propriétaires récupèrent leurs biens. Quelques chèvres attendent sur place que l'on vienne les chercher, d'autres se rendent directement dans leurs écuries respectives après avoir, au passage et en supplément, goûté quelques fleurs ou arbustes au grand mécontentement de leurs propriétaires.



*Yves Raynaud, Madame Raynaud et
Madame Leytier, sortie ouest de
Saint-Remèze. Collection privée.*

En 1770, un nouvel arrêté permit au comte de Rochemore de revenir sur la tolérance de 1727. Cet arrêté fut une nouvelle source de vexations. Les chevriers furent dénoncés par les gardes du seigneur pour avoir fait paître les troupeaux sur les terres dont le seigneur se voulait seul propriétaire. Le « juge gruyer », chargé de lutter contre les dégradations commises en forêt, condamna les deux bergers à 25 livres d'amende et quinze jours de prison. Il déclara confisquer le troupeau au profit du comte.

Au XVIII^e siècle, il y avait deux troupeaux gardés par des bergers communaux. Leur rétribution était essentiellement de nature vivrière. Il s'agissait de dons de légumes, de vin et d'alcool, mais le moment de l'année le plus apprécié était celui de la tuade du cochon. Les habitants offraient des présents composés d'un assortiment de cochonnaille.



Cour de la maison de Marius Madier, rue de la Basse. Collection privée.

En 1879, et sans doute depuis très longtemps, pour sevrer les chevreaux, on les parquait dans les gorges de l'Ardèche dans les abris sous roche. Ce procédé était très dangereux comme en témoigne l'aventure mortifère de Madame Victorine Reynaud. Elle avait parqué au printemps de 1879 ses chevreaux dans un abri près de la grotte, dite Baume de l'Arc, tout près de la grotte de La Madeleine. Le 12 mai, accompagnée de son domestique, elle voulut ramener ses chevreaux au village. Sur le chemin, elle fut surprise par une de ses bêtes qui voulut se sauver. Elle perdit l'équilibre, glissa et fit une chute de quatre-vingt mètres. Soubeyrand, son berger, eut tellement peur qu'il perdra rapidement la raison. Pour remonter le corps jusqu'au village, il fallut longer la rivière, remonter par le quartier de Lavis pour gagner celui de Mounier. On la déposa sur une jardinière tirée par un mulet. Madame Reynaud devait néanmoins décéder le lendemain.

Une chèvre donnait en moyenne deux litres de lait par jour : une partie était consommée nature, l'autre était transformée en fromage. Ces fromages plus ou moins affinés pouvaient se conserver plusieurs semaines dans le garde à manger. Le chevreau né en début d'année était souvent dégusté pour les fêtes pascales. C'était aussi l'occasion d'inviter la famille, les uns montant du Bourg ou descendant des villages voisins. Le chevreau en gelée ou rôti était le plus souvent accompagné d'un gratin de pommes de terre. Le repas se terminait par un assortiment de fromages frais ou secs. Pour le dessert, la maîtresse de maison servait un flan aux œufs ou des œufs à la neige. Le repas ne pouvait pas finir sans la « goutte », une eau de vie de raisin, du genièvre ou des cerises à l'alcool.



Chèvres des Gorges, 2016. Collection privée.

Les noms donnés aux chèvres venaient principalement de la couleur de leur robe ou de leur caractère. L'adjectif « capricieux » vient du mot chèvre issu du latin *capra*. Il définit bien cet animal fantasque, épris de liberté, accusé souvent de tous les maux.

Au milieu des années 1950, un couple d'industriels, Monsieur et Madame Experton, achète le domaine de Gaud, le long de la rivière Ardèche, sur le territoire de la commune. Ils importent une dizaine de chèvres d'Afrique de l'Est et décident de les implanter dans leur domaine. Les limites naturelles, avec d'un côté les falaises, et de l'autre la rivière, élément liquide détesté par les chèvres. Sylvain Vaisseaux, gardien du lieu, y fait paître en même temps son troupeau de brebis, un connaisseur et amoureux des gorges bien avant la construction de la célèbre route touristique. Le domaine est racheté par le département au début des années 1980. Peu à peu délaissé, les chèvres en profitent pour prendre un peu de liberté et s'établir en dehors du domaine. On en compte aujourd'hui une centaine dans les Gorges.

En 1968, dans le cadre des festivités du championnat de France de cyclisme professionnel, remporté cette année-là par Lucien Aimar, un tiercé de chèvres était organisé. Une première course avait eu lieu l'année précédente à l'occasion de la fête votive du village rue du Barry. Ce n'était pas l'hippodrome de Vincennes mais le « caprinodrome » local ramenant la foule des grands jours. Le garde champêtre, plus très jeune, Emile Malosse, malgré sa bonne volonté, était vite débordé pour canaliser les milliers de personnes venues assister à cet événement. Les enfants du village, réquisitionnés pour l'occasion, étaient là pour pousser, tirer, galvaniser ou vilipender leurs partenaires caprins. Une bonne partie de rigolade. C'est finalement « Trompette » devant « Titine » qui remporta la course. Le seul engagé mâle « Ote-toi de là que je m'y mette » termina à la troisième place, certainement par pure galanterie bien sûr. La totalité des dix chèvres présentes faisait partie de l'écurie Guy Mounier du village voisin de Gras.



Course de chèvres, Saint-Remèze, 1968. Photographie Edmond Léon.

Un des derniers troupeaux de chèvres, de plus d'une centaine de bêtes, fut celui d'Alain Bonzi ; ses fromages renommés étaient vendus sur place ou sur les marchés locaux. Il faut reconnaître que les berges du ruisseau des Fonts n'avaient jamais été aussi propres. Il connut sa petite heure de gloire comme gardien de troupeau dans le film « Pour l'honneur d'un capitaine » de Pierre Schoendoerff, tourné en partie dans le village en 1982.